

BILLET DE QUARTIER " GANET-BEOULAYGUES "



Mercredi 25 Avril 2018 – 20 heures

Ecole Élémentaire Edouard Lacour - Salle de Gymnastique

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des adjoints et conseillers municipaux présents : Brigitte BARAILLES, 1^{re} Adjointe, Personnel, Etat Civil et Petite Enfance, Jean-Jacques MIRANDE, Adjoint, Travaux, Habitat, Urbanisme et Déplacements, Rodolphe PONTENS, Adjoint, Affaires scolaires, Emploi et Economie, Marie-Thérèse FOUQUET, Déléguée, Tranquillité publique et Sports, Viviane DELFOUR, Déléguée, Entreprises, Commerces et Jumelages, Myriam VEZINAT, Déléguée, Environnement.

Présence de M. Jérôme Turchi, responsable du service Police municipale pluricommunale (PMP).

SECURITE ROUTIERE

Intervention habitant (H) : rue du Rieumort, en face du n°6, le ralentisseur n'a pas le même gabarit que les autres, il est trop bas.

H : stationnement sauvage aux abords du groupe scolaire, notamment sur les passages piétons.

Intervention Jérôme Turchi (JT) : notre priorité c'est la sécurité des enfants. Quand les agents de la PMP sont présents, cela se passe bien : nous sensibilisons et, si cela ne suffit pas, nous verbalisons. Nous avons un grand nombre d'école à sécuriser : nous intervenons par équipe de 2 agents, l'un assure la sécurité des enfants et l'autre fait respecter le bon stationnement et sensibilise les conducteurs.

Intervention Rodolphe Pontens (RP) : en effet, à chaque Conseil d'école ou lors de rencontres avec les parents, nous abordons systématiquement la problématique du stationnement anarchique.

Intervention M. le Maire (M) : il est vrai que dès que les agents de la PMP sont absents, les mauvaises habitudes reprennent. Je vous propose de faire passer un mot via le cahier des enfants afin de sensibiliser à nouveau les parents.

H : avenue Paul Bême, la vitesse des véhicules est excessive.

M : la portion de voie que vous évoquez est étroite et cela augmente la sensation de vitesse : ce fait a été confirmé lors de l'analyse des données fournies par le radar pédagogique installé à ce niveau. Cela dit, la réglementation est très stricte quant à la pose de ralentisseurs. C'est ainsi qu'en raison de la topographie des lieux un seul équipement a pu être posé, en face de la Maison du Temps Libre. Je vous confirme que nous ne pouvons pas installer d'autre ralentisseur avenue P. Bême.

Intervention Jean-Jacques Mirande (JJM) : la pose d'une écluse serait une solution mais nous devons gérer les sorties de garages. Les services Techniques travaillent sur ce point.

H : avenue Michel Ricard, constat également de vitesses excessives.

JJM : la mise en place du radar pédagogique nous a permis de constater que les excès de vitesse n'étaient pas nombreux. Là encore, c'est l'étroitesse de la voie qui donne ce sentiment de vitesse.

H : de plus, le stationnement en épis ne rend pas les manœuvres aisées.

H : avenues des Pyrénées, au niveau du petit parking qui fait face à la zone des commerces, les voitures utilisent cette petite voie pour couper la file de voitures qui attend aux feux tricolores. En outre, certaines personnes empruntent cette voie à contre-sens du fait de l'absence de panneau « sens interdit ».

M : c'est noté, je demande à la PMP d'effectuer des contrôles et aux services Techniques de poser un panneau.

H : rue Frédéric Mistral (au niveau du n° 9), malgré les grosses pierres, les voitures arrivent à passer.

M : la PMP va effectuer des contrôles. Il ne faut pas hésiter à appeler le poste de police quand vous constatez le passage de quad.

H : les pierres ont été installées à ma demande mais il n'y en a pas assez.



20h45 - Projection du clip de présentation
« Budget Participatif »

21h10 - Présentation de l'animation
« Ma ville, j'en prends soin ! »

ENVIRONNEMENT

H : à proximité des points d'apport volontaire (PAV), les dépôts sauvages se multiplient.

M : j'ai demandé à l'Agglomération d'Agen (AA), la pose de caméras et à la PMP d'être vigilante sur ce point.

H : distribution de l'eau potable, pouvez-vous nous faire un point sur l'état d'avancement du dossier ?

M : l'AA a souhaité unifier le prix de l'eau sur l'Agglomération et entend déléguer ce service à un prestataire privé. Les élus du Passage d'Agen ont présenté un projet alternatif de distribution en Régie, comme cela se fait ailleurs y compris dans de grandes agglomérations. On ne nous a opposé aucune objection technique mais la majorité du Conseil de l'AA a néanmoins voté pour une délégation de service à une entreprise privée. Je tiens notre dossier de présentation à votre disposition.

Nous nous sommes élevés avec la Commune de Pont du Casse contre cette solution qui engendrera une augmentation très sensible du prix de l'eau pour les Passageois.

Je vous engage vivement à interpeller le Président de l'AA sur ce point.

H : il s'en fout !

M : quoi qu'il en soit, nous allons continuer à nous battre pour la tarification de l'eau. Le changement doit intervenir au 1er janvier 2019.

H : tous les dimanches matin nous avons droit à la tonte des jardins et aux nuisances sonores qui vont avec. L'arrêté municipal autorise la tonte le dimanche de 10h à 12h, cela va-t-il perdurer ?

M : il faut prendre en compte que, pour des raisons d'emploi du temps, un grand nombre de personnes ne dispose que de ce créneau pour tondre ou bricoler.

H : avant c'était interdit. On peut se débrouiller pour tondre en dehors du dimanche.

M : franchement, la seconde partie de la matinée me paraît néanmoins un compromis acceptable.

H : désherbage des rues et taille des arbres, les agents du service Espaces verts nous ont répondu que certains arbres ne se taillaient pas, mais côté rue il arrive que des camions en passant fassent tomber les branches.

M : je vous invite à compléter un formulaire pour que nous puissions étudier ce point. En ce qui concerne le désherbage, je rappelle que nous ne pouvons plus désormais utiliser de désherbant chimique. Le désherbage mécanique ne donne pas des résultats aussi radicaux que le chimique, même si les techniques vont certainement rapidement s'améliorer. Dans certaines réunions de quartier, de plus en plus de gens interviennent pour dire « la solution aujourd'hui, consiste à faire comme les anciens, qui désherbaient leur devant de porte ! ».

H : on peut utiliser du vinaigre ou du sel.

M : il semble que ça ne soit pas écologique non plus. Il faut plutôt utiliser l'eau très chaude et... l'huile de coude.

H : au Passage d'Agen, on laisse se délabrer les rues !

JJM : il est vraiment difficile d'accepter ce propos. La Commune n'a pas les moyens humains pour traiter tous les trottoirs, mais une équipe est chargée de mettre en œuvre le plan communal de désherbage. Je vous invite vivement à regarder ce qui se passe dans les autres Communes dans ce domaine.

M : les services Techniques travaillent depuis plusieurs années sur les méthodes alternatives aux désherbants chimiques. Dans les lotissements anciens, nous sommes souvent en présence de trottoirs recouverts en castine (graviers) qui ne permettent pas de travailler avec des machines à brosses car cela détruirait le trottoir. C'est pour cette raison que dans les nouveaux lotissements, nous exigeons que les trottoirs soient en bitume.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

H : pour les inscriptions scolaires, nous ne sommes pas sûrs d'obtenir l'école de notre choix. Beaucoup de parents sont inquiets alors qu'ils habitent parfois à moins de 500 m de l'école souhaitée.

M : la Commune dispose de 7 écoles, nous devons veiller à préserver un équilibre quant à la capacité d'accueil de chacune. Nous ne pouvons accepter une augmentation de la moyenne des élèves par classe alors que l'école qui se trouve à 800 mètres n'est pas chargée. En revanche, et vous avez raison d'insister sur ce point, le principe est de scolariser au plus près des habitations des parents.

RP : j'ai demandé au service Affaires scolaires de ne pas donner immédiatement un avis définitif pour les inscriptions. La procédure consiste, après que les parents ont formulé une demande d'inscription, à étudier chaque demande en prenant 2 critères : la localisation et la fratrie. Quand des litiges surviennent, nous traitons au cas par cas et cela peut effectivement faire des mécontents mais nous nous efforçons de satisfaire tout le monde.

M : vous comprenez que si les effectifs sont trop bas dans une école, la Commune risque une fermeture de classe et ce n'est pas souhaitable. Inversement, on ne peut davantage accepter que des classes soient surchargées.

RP : nous essayons de répartir de façon équitable les enfants et je sais que nous faisons également des mécontents en refusant des enfants dont les parents habitent hors Commune.

FIBRE OPTIQUE

H : j'ai une belle armoire devant chez moi mais aucun câble n'en sort. Orange m'a répondu qu'ils devaient passer par le château d'eau et donc ouvrir le trottoir.

M : à ce jour, 1/3 de la Commune n'est pas raccordable alors qu'Orange s'était engagé pour un déploiement total fin 2017. L'entreprise a donc fait des promesses qu'elle n'a pas tenues. Je vous engage à me demander copie du courrier que m'a adressé Orange après nos demandes d'explications : vous y trouverez les coordonnées de la personne à contacter afin de connaître la date prévisionnelle d'installation pour votre logement.

VOIRIE

H : avenue Paul Bême, la voirie se dégrade sur la partie haute.

JJM : l'avenue est en bonne état, hormis aux abords du groupe scolaire, mais les travaux sont programmés pour septembre.

Fin de réunion : 22h50